

Le portrait du mois



Charlène Bregeon
Chargée des contentieux
RHONE SAONE HABITAT

Quel est votre parcours ?

J'ai suivi une formation BTS Management de Unités commerciales et je suis tombée dans l'immobilier un peu par hasard sans jamais vouloir en ressortir depuis plus de 12 ans maintenant.

Quel est votre rôle ?

Je suis chargée de recouvrement. Je traite amiablement les impayés des locataires et copropriétaires. Je fais également le lien avec nos huissiers de justice lors d'une procédure de recouvrement plus importante.

Avez-vous une journée type ?

Aucune journée type. Elles sont très variées, chaque situation étant différente. J'essaye d'être à l'écoute de nos locataires et copropriétaires en leur proposant le plus possible des rendez-vous afin de trouver des solutions à leurs impayés, me chargeant également 2 fois par mois des relances et des mises en demeure adressées par courrier.

C'est la rentrée : du changement au Locatif !

Nous avons le plaisir d'accueillir dans l'équipe une nouvelle chargée de gestion locative, **Elodie Maulin**, qui prendra en charge la gestion des résidences situées sur l'est lyonnais, l'ouest lyonnais étant géré par **Béatrice Sommacal**.

L'objectif : garantir un suivi de qualité de vos demandes.

Vous retrouverez son portrait prochainement dans la Newsletter.

Elle est joignable au **04 82 90 02 73** ou sur **e.maulin@rhonesaonehabitat.fr**



Zoom sur la gestion d'une fuite d'eau

Que dois-je faire si j'ai un dégât des eaux chez moi ? C'est à cette question que nous allons répondre en vous donnant les étapes à suivre afin de gérer au mieux un dégât des eaux.

Etape 1 : Déclarer auprès de votre assurance habitation le sinistre dégât des eaux :

- Vous avez 5 jours ouvrés (suivant la date de survenance du dégât des eaux) pour déclarer le sinistre
- Dans le même temps, vous devez en informer votre bailleur, RHONE SAONE HABITAT

Après avoir rempli le constat dégât des eaux, vous devez envoyer 1 exemplaire à votre assureur et un autre à votre bailleur, RHONE SAONE HABITAT

Etape 2 : Rechercher la fuite

- Cette étape permet de connaître la cause du dégât des eaux
- Et ainsi, votre assureur ou votre bailleur RHONE SAONE HABITAT se charge de réparer pour arrêter la fuite d'eau.

Etape 3 : Les règles de prise en charge des dommages consécutifs liés au dégât des eaux :

L'indemnisation interviendra dans la majorité des cas dans le cadre des règles prévues par la convention d'indemnisation et de recours des sinistres immeuble (IRSI), qui prévoit la désignation d'un expert d'assurance chargé d'évaluer la cause du sinistre, afin de déterminer quel en est le responsable et d'évaluer le montant des dommages.

Le conseil éco-geste

Parce que nous sommes nombreux à ne pas savoir quoi faire de notre pain sec... Nous vous proposons alors 3 recettes rapides et simples qui vous permettront d'éviter le gaspillage tout en vous régaland !

Des croûtons à l'ail

Coupez votre pain dur en petits cubes. Enrobez-les d'huile d'olive, de sel, d'ail en poudre et d'herbes aromatiques de votre choix. Puis, faites-les griller à la poêle et dégustez-les avec une soupe ou un velouté.



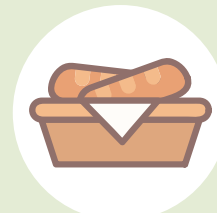
De la chapelure

Mixez votre pain. Plus vous le mixerez, plus la chapelure sera fine. Vous pouvez conserver votre chapelure dans une boîte hermétique, à l'abri de l'humidité et de la lumière.



Du pain perdu

Battez deux œufs avec du lait et du sucre. Trempez les tranches de pain dans le mélange ainsi obtenu. Saisissez-les sur votre poêle dans laquelle vous aurez placé une noix de beurre, 1 minute environ de chaque côté.





Sainte-Foy-les-Lyon : Le projet Grand Roule

En 2021, RHONE SAONE HABITAT achète un terrain situé à Sainte-Foy-les-Lyon. Sur ce terrain se trouvent un séminaire mariste avec une chapelle et une grande bibliothèque.

D'ores et déjà, de nombreux usages sont prévus :

- 1 résidence sociale pour des mères isolées avec enfant(s)
- 1 résidence étudiante en PLS
- Des logements en locatifs sociaux
- Des logements en BRS
- Une crèche
- Une école maternelle
- Des espaces associatifs
- Une salle de formation



Appartement neuf 4 pièces à vendre

RHONE SAONE HABITAT commercialise un appartement 4 pièces en PSLA au sein de la résidence L'Autre Toit à Villeurbanne La Soie :

- Prix : 313.000€ (garage et cave inclus, TVA 5,5%*)
- Surface habitable : 85.46 m²
- Loggia : 8.62 m²
- Pôle multimodal de la Soie, commerces, écoles, collèges et lycées à proximité
- Disponible début 2024

*Sous conditions de ressources et d'achat en résidence principale



PSLA* : Prêt Social Location Accession

Ce dispositif d'achat vous permet d'être propriétaire à votre rythme.

Les avantages du PSLA :

- Un prix de vente encadré par l'Etat
- Un taux de TVA réduit à 5,5%
- Un financement intégrant le Prêt à Taux Zéro
- Une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans

Contactez notre équipe commerciale
pour plus d'info !
04.26.59.05.23

*Voir les conditions sur notre site :
www.rhonesaonehabitat.fr